

Déclaration des parties au Processus d'Alger

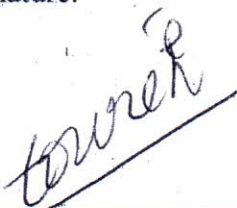
Les Parties au Processus d'Alger réunies sous l'égide de la Médiation dans le cadre des négociations sur un accord de paix global et définitif :

- Rappelant la validité et la pertinence de l'accord de cessez-le-feu du 23 mai 2014 et ses modalités de mise en œuvre, la feuille de route du 24 juillet 2014 et la Déclaration de cessation des hostilités du 24 juillet 2014 ;
- Prenant acte de la Déclaration du Président du Conseil de sécurité du 6 février 2015 et des différents appels incessant au calme, à la retenue et à l'accélération des négociations pour parvenir rapidement à un accord de paix global et définitif ;
- Exprimant le souci d'assurer un climat apaisé pour mener à bien les négociations sur un accord de paix global et définitif ;

En attendant la conclusion et l'entrée en vigueur d'arrangements définitifs dans le cadre d'un accord de paix global et définitif seul à même d'apporter les réponses appropriées et durables aux problèmes posés, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Observer une cessation immédiate de toutes formes de violence, et s'abstenir de tout acte ou propos provocateur ;
2. Respecter les engagements contractés en vertu des accords susmentionnés ;
3. Mettre rapidement en œuvre, avec l'appui de la MINUSMA et en étroite coopération avec elle, toutes les mesures de confiance adoptées, notamment le mécanisme visant à faciliter l'application du cessez-le-feu figurant dans la déclaration de cessation des hostilités, et à assurer la protection des civils ;
4. Participer pleinement à la CTMS élargie et ses mécanismes, de façon à vérifier, constater et signaler, chaque fois que de besoin à la Médiation, tout acte contraire à la présente Déclaration ;
5. Poursuivre la mise en œuvre des mesures de confiance, notamment la libération des personnes détenus ;
6. Poursuivre la négociation dans le cadre du Processus d'Alger de bonne foi et dans un esprit constructif, ouvert et inclusif en vue de s'attaquer durablement aux causes des tensions observées récemment sur le terrain ;

Les Parties au Processus d'Alger s'engagent à mettre en œuvre cette Déclaration dès sa signature.



Fait à Alger, le 19 février 2015

